

## 2.1 – Renforcer la résilience et l’adaptation de la Ville au changement climatique



### GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

#### Ambition

##### Objectifs stratégiques

Anticiper les potentielles pénuries d’eau, renforcer la résilience et l’adaptation de la ville.

Adapter les pratiques du territoire pour réduire les pressions sur la ressource en eau.

Réduire la consommation d’eau potable de 10% d’ici à 2030.

##### Objectifs opérationnels

Définir et mettre en place un plan municipal de sobriété en eau.

Sensibiliser et accompagner les habitants dans la sobriété en eau.

#### Contribution DE L’ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



#### Pilotage

##### PILOTE DE L’ACTION

Direction du Paysage, de la Biodiversité et des Transitions

##### PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

##### PARTENAIRES EXTERNES

CAPB

## Éléments DE CONTEXTE

Le dérèglement climatique provoque des perturbations importantes du cycle de l'eau et concentre les intempéries sur des périodes courtes et brutales, tandis que les longues périodes sans précipitations deviennent plus courantes. L'étude sur la ressource en eau conduite par la Communauté Pays basque a fait ressortir que, sans action concrète d'ici à 2040, un tiers des ressources en eau viendrait à manquer en Pays basque. Les constats sont déjà là : les réserves d'eau de surface (rivières) et souterraines (nappes phréatiques) mettent davantage de temps à se remplir et se remplissent moins. L'artificialisation des sols et les épisodes de sécheresse empêchent

l'infiltration des eaux en cas de fortes pluies et facilitent les inondations. Plusieurs communes ont été menacées par la rupture d'approvisionnement en eau potable suite à l'épisode de sécheresse de l'été 2022. Bayonne a elle-même été concernée par les restrictions en matière de consommation d'eau pendant plusieurs mois cette année-là. Il est urgent d'engager des actions efficaces afin d'optimiser la disponibilité de la ressource en eau et de tendre à davantage de sobriété dans ses usages.

## Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Le Plan sécheresse de la Communauté Pays basque se construit autour de 4 axes avec un objectif de moins 10 % de consommation d'eau d'ici à 2030 :

- optimiser la disponibilité de la ressource,
- organiser la sobriété,
- assurer la solidarité,
- engager l'innovation.

Ces enjeux sont aussi traités dans le Plan Climat du Pays basque :

- FA 1.2 Engager un programme d'action de gestion préventive et adaptative de l'eau pour préserver la ressource et la qualité des milieux aquatiques
- FA 1.4 Prévenir et gérer les risques d'inondation et développer la culture du risque.

Les questions liées à la ressource en eau sont traitées par ailleurs dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Adour-Aval, avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Institution Adour, notamment à travers ses orientations :

- B2 Sécuriser l'alimentation en eau potable à une échelle cohérente
- B3 Économiser l'eau potable
- D1 Renforcer le lien entre les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire
- E2 Promouvoir les économies d'eau.

## Descriptif DE L'ACTION

La communication responsable est plus sensible aux enjeux écologiques, davantage à l'écoute des habitants de notre planète et consciente de l'urgence. Elle doit s'interroger autant sur les contenus que sur la manière de les délivrer. Pour ce faire, la Ville agit pour :

### 1 — Définir et mettre en place un plan municipal de sobriété en eau

La Ville mettra en place les actions suivantes :

### • La récupération et réutilisation de l'eau :

La Ville prévoit de lancer une étude générale afin de connaître la faisabilité de récupération et de réutilisation des eaux provenant de la pluie (eaux de toitures), de vidange des piscines, des rejets de stations d'épuration, des forages, afin de les utiliser en interne pour l'arrosage, le lavage de voiries, le lavage des véhicules, etc.

Ainsi :

- La possibilité de récupérer les eaux de toiture du CTM pour des usages intérieurs et extérieurs au bâtiment sera analysée, en prenant en compte la présence d'amiante dans la toiture. Si les indicateurs sont au vert, les eaux récupérées pourront être utilisées pour alimenter les chasses d'eau, laver les véhicules et alimenter les citernes pour la propreté urbaine. Le projet de renouvellement de la station de lavage des véhicules du CTM intégrera par ailleurs un système de recyclage des eaux.

Une étude de faisabilité de récupération et de réutilisation des eaux de pluie du nouveau bâtiment de l'AB Campus sera aussi réalisée. D'autres études de faisabilité seront effectuées pour des bâtiments municipaux présentant un potentiel de collecte important (comme des gymnases), qu'il convient au préalable d'identifier.

- Une étude va être lancée pour stocker les eaux de renouvellement quotidien ainsi que les eaux de vidange du Centre aquatique et de la piscine Lauga en vue de leur réutilisation.

- Les échanges avec la Communauté Pays Basque seront poursuivis pour davantage connaître les possibilités de réutiliser les eaux de rejet des stations d'épuration (en particulier pour celle de Saint-Bernard qui est plus récente).

- La remise en service du forage du stade Belascain (Tour de Sault) et la réalisation d'une étude technique préalable à la réalisation de deux forages en cœur de ville (Saint-Espirit et Petit-Bayonne) sont prévues afin de satisfaire une partie des besoins de la propreté urbaine.

- La détection et la réparation des fuites d'eau potable sur le réseau de la ville, en partenariat avec la Régie des Eaux de la Communauté Pays basque vont se poursuivre.

### • La limitation de la consommation d'eau potable :

D'autres mesures seront mises en place afin de limiter la consommation d'eau comme par exemple l'optimisation des consommations d'eau dans les opérations de rénovation ou de construction (récupération des eaux de pluie en by pass pour petits lavages ou chasse d'eau ou lavage linge), le développement des urinoirs sans eau, la mise en place de tensiomètres et de la télégestion pour optimiser l'arrosage des espaces verts, l'installation de sondes électriques...

L'arrosage des terrains synthétiques devra être réduit et ne plus se faire avec de l'eau potable.

Le plan de fleurissement de la Ville continuera à être adapté en favorisant les végétaux faiblement consommateurs d'eau.

La possibilité de structurer les parterres de végétaux en ville avec des bacs spécifiques de récupération d'eau de pluie sera étudiée.

Dans les consultations publiques, un critère spécifique sur l'optimisation de la ressource en eau dans l'utilisation d'appareils ou de machines sera intégré.

La Ville sera un acteur facilitateur de la mise en place et du développement du réseau interconnecté de distribution d'eau potable, notamment avec les Landes.

## 2 — Sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire dans la sobriété en eau

Au Pays Basque, les particuliers consomment 75% de l'eau potable, l'agriculture 14%, l'industrie 10% et les services publics 1% (hôpitaux, mairies, écoles...). La Communauté Pays Basque a lancé une campagne de sensibilisation à l'été 2023 pour inciter à une consommation plus économe

de l'eau. Elle propose dans ce cadre des aides financières à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie.

De son côté, la Ville a, en tant qu'échelon de proximité, le devoir de relayer ces informations auprès des usagers de son territoire, de les sensibiliser et accompagner à une utilisation plus économe et responsable en eau potable, avec une attention portée sur les citoyens qui représentent les trois quarts de la consommation.

Elle étudiera la possibilité de proposer des mesures incitatives pour favoriser les comportements de sobriété dans la consommation d'eau potable : aides complémentaires pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie, distribution de kits mousseurs, etc.

Une communication spécifique sera réalisée afin de rappeler les bons gestes, notamment inciter à boire l'eau du robinet, et sensibiliser aux plantations plus économes en eau.

D'autres réflexions pourront par ailleurs être menées, afin de favoriser davantage l'infiltration à la parcelle sur les espaces privés, ou encore se questionner sur le développement des piscines individuelles dans un contexte de raréfaction de la ressource (la France est le 2<sup>e</sup> pays le plus équipé en piscines individuelles au monde).

La Ville se doit d'accompagner les porteurs de projets (immobilier, industriel, commercial, etc.) pour intégrer le plus en amont possible dans la conception du projet la capacité de récupération, stockage, utilisation des eaux de pluie à la parcelle.

## Coûts

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 920 k€.

## Indicateurs

### DE RÉALISATION :

- Quantité d'eau potable consommée par les services municipaux
- Quantité d'eau récupérée et réutilisée répartie par typologie : forages, piscines, récupération des eaux de toiture, rejet de station d'épuration, en m<sup>3</sup>
- % de fuites réparées
- Nombre d'urinoirs sans eau potable mis en place (espaces publics et bâtiments)
- Nombre de récupérateurs d'eau de pluie installés
- Identification des « gros » consommateurs
- Articles pédagogiques parus dans la communication municipale pour sensibiliser à la sobriété en eau (magazine, brochure, etc.)

### D'IMPACT :

- Baisse de la consommation d'eau potable sur le territoire de Bayonne
- Baisse de la consommation d'eau potable des services municipaux
- Évaluation du nombre de m<sup>3</sup> récupérés et réutilisés

